

# De l'éthique professionnelle des pédagogues

L'Univers est si vaste qu'à bien des égards il échappe à nos perceptions terrestres. Il en est de même lorsqu'on tente d'appréhender les notions de déontologie ou d'éthique professionnelle du pédagogue. Si l'on peut, assez facilement, en toucher du doigt les contours les plus nets, lorsqu'on s'y attarde davantage, qu'on souhaite les saisir vraiment pour en comprendre l'essence, c'est le flou qui guette, le chaos presque, le trou noir qui aspire.

Alors, qu'entend-on véritablement quand on aborde déontologie et éthique professionnelle ? Quelles en sont les origines ? En quoi consistent-elles vraiment ? Et peut-on imaginer que les constellations formées par les pédagogues puissent un jour partager une éthique professionnelle commune ?

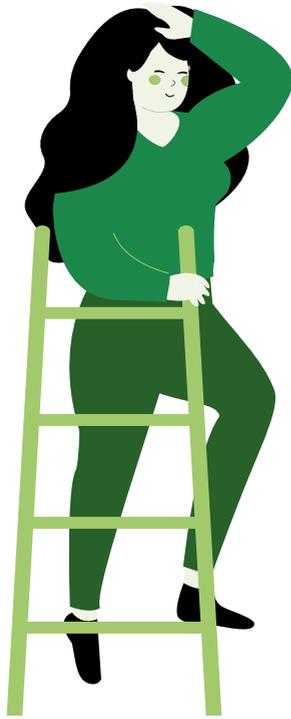
## En revenir à la terminologie juste

Avant même que de débattre de l'intérêt ou non de partager entre pédagogues une éthique commune, il ne semble pas inintéressant de redéfinir ce que sont la déontologie et l'éthique professionnelle.

Car il apparaît que ce que nous nommons, dans le secteur jeunesse, « déontologie » est peut-être un terme quelque peu galvaudé, usurpé de son identité première. Or si les mots nomment la chose, en ce domaine, il semble nécessaire de poser les termes précis pour que la pensée soit claire, enfin.

Ainsi, pour faire simple, l'**éthique** invite le-la professionnel-le à réfléchir sur les **valeurs** qui motivent son action et à choisir sa conduite professionnelle en fonction des **orientations morales** qu'il-elle défend. La **déontologie**, quant à elle, pourrait se définir comme un

ensemble de **devoirs et de règles morales** concrètes imposés à une association professionnelle qu'une autorité supérieure est chargée de faire respecter en déterminant, notamment, des **sanctions** en cas de transgression. De cette manière, un code



C'est faire preuve, sans nul doute, d'une grande compétence professionnelle que de s'interroger sur ce qui relève ou non du moralement acceptable lorsqu'on travaille avec la matière humaine.

de déontologie, au sens strict du terme, inventorie « très concrètement les obligations qui incombent à un professionnel dans sa fonction. » (Prairat, 2007, p. 96)

En somme, « L'objet d'une déontologie professionnelle est d'inventorier les règles et recommandations qui s'adressent à un professionnel dans sa tâche. » (Prairat, 2007, p. 33) alors qu'un code d'éthique professionnelle, quant à lui, « propose un ensemble de valeurs, de devoirs, de règles et de principes qu'une association [...] déclare respecter dans ses activités professionnelles. » (Jeffrey & al, 2007, p. 76). La déontologie acte des attitudes valides ou non, l'éthique professionnelle propose des valeurs communes qui, discutées, peuvent se rencontrer au travers d'actions variées.

Un **code de déontologie** est ainsi un document plus formaliste qu'un **code d'éthique professionnelle**. Il réglemente, répertorie des situations critiques et les comportements professionnels à y faire correspondre. Il prescrit des protocoles à suivre et

à éviter. C'est « un texte de référence sur lequel on peut prendre appui pour agir et faire des arbitrages. » (Prairat, 2007, p. 44) Tous les médecins, avocats ou architectes par exemple, sont liés juridiquement par un code de déontologie qui définit les règles de bonne conduite professionnelle à respecter.

De cette manière, si « Le code de déontologie du-de la formateur-riche », publié par RÉSONANCE et ses membres en 2014, oriente de grandes attitudes éthiques à débattre telles que, par exemple, la place du-de la formateur-riche dans ses relations vis-à-vis des participant-es, il ne prévoit néanmoins aucune sanction concrète si on les enfreint. De plus, ce code propose aux associations de se l'approprier au regard de leurs terrains d'action, leurs valeurs propres et leur culture. Il suggère des activités de débat pour faire réfléchir les formateur-rices en équipe. En ce sens, il relèverait donc en réalité davantage d'un code d'éthique professionnelle que de déontologie pure.

Cela est dit. L'éthique professionnelle est nommée. Gardons ici cette terminologie qui correspond sans doute mieux aux valeurs, justement, défendues en éducation permanente, et dans le secteur jeunesse plus spécifiquement encore, quand il s'agit d'attitudes éthiques sur lesquelles trouver consensus.

## Aux origines : vertus et rapport à l'autre

Historien·nes, scientifiques et philosophes ont ceci de commun qu'il·elles n'hésitent jamais à s'aventurer loin pour éclairer ce que nous sommes aujourd'hui. Ainsi, leur démarche consiste à rendre tangible l'invisible pour mettre des mots sur notre monde, infiniment grand. C'est rendre la pensée concrète pour la sortir de concepts abstraits, opaques, immatériels. De cette manière, nous ne pouvons faire l'économie d'explorer, à notre tour, les **origines** des questionnements moraux qui ont émergé au IV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ.

C'est **Aristote** donc, qui, le premier, développe les notions de **vertus** nécessaires à la vie harmonieuse en société, en les différenciant des notions de lois. « *L'homme est [...] un animal social qui, pour vivre en société, c'est-à-dire en harmonie avec ses concitoyens, doit faire montre de vertus. La société est d'abord régie par des lois auxquelles tous doivent se conformer mais ces lois, qui sanctionnent les comportements extrêmes, ne garantissent pas la convivialité entre citoyens. Ces vertus concernent donc le rapport à l'autre.* » (Gohier, 2007, p. 13)

Ce qui prévaut donc dans nos actions morales pour Aristote, c'est l'objectif à atteindre in fine, à savoir une vie en société conviviale, sereine, un rapport à l'autre harmonieux et sage, guidé par des valeurs personnelles éclairées.

Il faut ensuite attendre le XX<sup>ème</sup> siècle et **Alastair MacIntyre**, philosophe contemporain, pour voir apparaître et se nommer la notion de **vertu professionnelle**. Selon lui : « *il est important d'établir*

*des normes d'excellence pour l'activité humaine en lien avec une pratique [...]. On rejoint ici l'idée de bien pour soi et pour les autres et l'idée de vertu associée à la pratique professionnelle.* » (Gohier, 2007, p. 17)

Aujourd'hui donc, dépositaires des pensées philosophiques d'Aristote et MacIntyre, quand les pédagogues travaillent des questions morales, c'est en quelque sorte leurs **valeurs personnelles dans le rapport à l'autre** qu'il·elles interrogent, en les décentrant dans l'activité professionnelle, vers l'apprenant·e, notamment. Mais ce qu'il·elles oublient quelquefois, c'est que ce rapport à autrui s'établit dans une triple dimension.

À ce propos, **Paul Ricoeur** définit ce qu'on appelle aujourd'hui le **cercle éthique** ricoeurien. « *Les choix et décisions éthiques se font dans l'action en ayant comme vecteur le souci de l'autre, sans pour autant s'oublier soi-même. [...] Il comporte trois temps de réflexivité : sur soi, sur l'autre et de l'autre sur soi. Ce cercle éthique se fonde sur **trois moments interreliés** dans l'instauration du rapport à l'autre : l'attestation de soi, ou l'estime de soi à travers ses actes, la sollicitude pour autrui ou l'adoption d'une attitude qui témoigne du souci de l'autre, qui suppose la reconnaissance mutuelle, puis la gratitude par laquelle la personne est reconnaissante à l'autre de ce qu'il a fait pour soi.* » (Gohier, 2007, p. 21)

En somme, faire preuve de vertus ou poser des choix éthiques, en formation notamment, c'est partir du postulat de l'autre dans une **relation absolument réciproque**. C'est maintenir ou développer son estime de soi, aller à la rencontre vertueuse d'autrui et recevoir sa reconnaissance.

C'est ici donc l'origine de toute éthique professionnelle et a fortiori celle des pédagogues : l'autre comme point de départ, l'apprenant·e comme lieu de réflexion, la matière originelle de laquelle toute action morale naît. « *Cette réflexion sur les valeurs [...] permet de réinscrire l'acte pédagogique dans un rapport contractuel à l'autre. Elle replace le fait*



*éducatif dans sa dimension première, l'émergence de l'autre, de celui auquel le savoir est offert ou proposé. [...]» (Lenoir, 2014, p. 79)*

### Ethique des pédagogues : au-delà de l'apprenant-e

Si notre éthique professionnelle émerge de notre rapport à l'autre comme nous venons de le suggérer, elle l'interroge au travers d'un double axiome puis, s'aventure même au-delà et le dépasse largement.

Quant au **double axiome**, en effet, si le-la pédagogue se questionne moralement quant à l'apprenant-e, c'est à la fois sous le **regard cognitif** - en s'interrogeant sur les méthodes à mettre en œuvre pour favoriser ses apprentissages par exemple -, mais également d'un **point de vue affectif** - en explorant sa disponibilité pour lui-elle, en se questionnant sur la façon de se mettre à son service, tout en jouant de son influence pour le-la faire avancer sans pour autant abuser de sa position d'autorité.

L'éthique du lien de Paul Ricoeur nous rappelle à ce propos l'importance de l'**engagement** en pédagogie. « Il signifie l'investissement concret de soi dans le rapport à l'autre, la décision factuellement assumée. » (Gohier, 2007, p. 25) Et comme existe le principe de **réciprocité**, il convient pour le-la pédagogue de prendre conscience que cet engagement personnel est également une exigence pour le-la participant-e de s'engager lui-elle de la même manière dans sa tâche d'apprenant-e.

C'est d'ailleurs bien en ce sens que les formateur-rices du secteur jeunesse que nous sommes cherchent sans cesse à mettre en place des méthodologies participatives qui puissent susciter l'intérêt, rendre les participant-es acteur-rices de leurs apprentissages et du processus formatif dans lequel ils-elles se sont engagés-es.

Mais « l'autre » ce sont aussi les collègues ainsi que l'Institution pour laquelle on forme. Car le cadre de la formation n'est pas un rapport uniquement duel pédagogue/participant-e. Il ne se suffit en effet pas puisque, bien souvent, c'est en **équipe** que l'on vit la formation, qu'on la dispense, qu'on l'évalue et que nous sommes aussi garants de **valeurs institutionnelles**. Il convient donc, pour incarner sa fonction, de pouvoir l'interroger éthiquement sous ces deux nouveaux angles qui questionnent indéniablement notre rapport à l'intégrité et la congruence, entre autres.

*« L'interrogation éthique implique de se poser la question de soi en tant que formateur mais c'est aussi et surtout se poser la question de l'autre et des effets de sa pratique et de ses valeurs en actes sur son devenir. Elle revient à interroger aussi la question du pouvoir dans la relation pédagogique et la transmission du savoir, à s'interroger sur son rôle et sa volonté de puissance ; Il s'agit d'oser se penser en actes au regard de ses propres valeurs et au-delà, de ce qui, profondément, les irrigue. [...] en d'autres termes, l'éthique revient à oser se demander : quel maître et quels intérêts suis-je en train de servir ? »* (Lenoir, 2014, pp. 72-73)

En conclusion, une éthique professionnelle qui interroge la relation aux participant-es, au savoir et aux méthodes ainsi qu'à l'équipe et l'Institution offre l'opportunité aux pédagogues de développer un sentiment d'appartenance à la profession tout en la crédibilisant. « *Si chacun au sein d'une profession est responsable de ses actes et de ses comportements, ceux-ci ont aussi des conséquences en termes de reconnaissance et de crédibilité pour l'ensemble de la profession. [...] C'est le « lieu » où s'explique cette **solidarité professionnelle** et où s'affirme la distinction entre identité publique (du professionnel) et identité privée (de la personne).* » (Prairat, 2007, p. 49)

## Vers une éthique professionnelle commune aux pédagogues ?

Une **question** d'importance émerge ici. Si certaines professions s'inscrivent dans un code de déontologie, pourquoi ne pas imaginer que les pédagogues de tous horizons puissent eux-elles aussi partager un **code d'éthique professionnelle commun** qui pourrait renforcer le sentiment d'appartenance à la profession et dans le même temps la légitimer ?

Poser cette question revient à devoir, d'emblée, la balayer du revers de la main. Et ce, pour une raison principale et non des moindres. En effet, tout acte de formation s'inscrit toujours en amont dans une culture et se soumet aux lois des orientations stratégiques morales dans lequel il s'inscrit. Ainsi, chaque pédagogue s'insère dans une **tradition pédagogique** et plus largement socioculturelle qui véhicule des valeurs explicites ou implicites qui lui sont propres. Dans le secteur marchand, par exemple, la formation s'oriente davantage dans une notion clientéliste que dans l'enseignement ou l'éducation permanente. Ainsi, les réflexions éthiques en découlant ne peuvent de *facto* pas aboutir à des actions éthiquement communes aux nôtres.

Cette évidence évacuée, qu'en est-il de **l'enseignement** dont nous sommes plus proches, apparemment, d'un point de vue culturel et institutionnel ?

La lecture du serment de Socrate de l'UCL, retravaillé en 2023, que les étudiant-es prononcent le jour de l'obtention de leur diplôme à orientation pédagogique, nous accorde une évidence : nous partageons bien des **valeurs éthiques identiques**.

Notamment, l'intégrité, l'empathie, le respect, la solidarité, le développement de l'esprit citoyen, la différenciation sont quelques balises de nos valeurs communes. Ce qui serait ainsi un début de confirmation que nous pourrions partager la même éthique professionnelle.

Là où, cependant, nous nous distinguons, c'est dans notre **identité** ou sentiment d'appartenance professionnelle. En éducation permanente, peu importe ce que nous dispensons comme contenus : nous nous présentons au monde tel-les des **formateur-rices**.

Dans l'enseignement, en revanche, surtout dans le secondaire, on se présente davantage par rapport à la matière dispensée. Les enseignant-es semblent se reconnaître et partager des codes communs en fonction de leur **discipline** plus qu'au travers de leur métier. « *Plusieurs auteurs ont en effet souligné le caractère individualiste de l'identité professionnelle enseignante, les enseignantes et les enseignants se définissant davantage par des caractéristiques personnelles et par la spécificité de leurs interventions que par leur appartenance et leur ressemblance à leur groupe de pairs.* » (Gohier, 2007, p. 11) De facto, impossible donc, si l'identité enseignante ne fait déjà pas consensus, de partager avec elle une éthique professionnelle.

Enfin, dans les associations, le **terrain de formation** influe directement sur les choix et les comportements éthiques qu'elles adoptent. La relation aux jeunes en BACV ne prend pas la même forme et ne revêt pas les mêmes enjeux éthiques que la relation aux adultes en formation, par exemple. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre « code de déontologie » propose à chacun-e de débattre en interne sur ce qu'il-elle souhaite ou non mettre en place en termes d'attitudes morales pour répondre aux différents articles de référence de ce dernier.

Nous le constatons. Dans le paysage des pédagogues, les constellations sont **multiples**. Selon qu'elles touchent le jeune ou l'adulte, l'associatif ou le marchand, l'enseignement formel ou non-formels, il semble à ce jour **inadéquat** de suggérer une éthique professionnelle commune. Tout juste pourrait-on proposer de grandes questions philosophiques, et encore. Mais c'est peut-être aussi là la richesse de cette fonction plurielle : pouvoir se vivre de mille manières, en se respectant à la fois soi-même et en adhérant au cadre institutionnel dans lequel on l'exerce.



## Conclusion

L'éthique professionnelle est une galaxie, vaste et sans cesse renouvelée. Et si les formateur-rices s'y intéressent tant, c'est qu'il-elles ont bien compris l'intérêt, d'aussi loin qu'elles les imprègnent, de se questionner sur les valeurs morales qui sont leur et qu'ils-elles partagent avec leurs pairs dans leur organisation. C'est faire preuve, sans nul doute, d'une grande compétence professionnelle que de s'interroger sur ce qui relève ou non du moralement acceptable lorsqu'on travaille avec la matière humaine. Le cœur de cette fonction.

**Et si les positionnements et orientations éthiques varient d'une personne à l'autre et selon l'organisation dans laquelle elle évolue, c'est que l'éthique professionnelle n'est pas figée et devrait ne pas le devenir non plus. Car c'est probablement la richesse du travail en équipe : l'ouverture à la discussion, aux opinions parfois divergentes, à la multiplicité des points de vue. C'est ce qui fait grandir. Ainsi, « la solution du débat éthique ouvert, de la confrontation tolérante apparaît comme une solution potentielle où pourrait se construire et/ou se reconstruire la réflexion éthique de chacun [...]. Rien ne serait plus dangereux et contradictoire que de céder à la tentation et de figer l'éthique en formation [...] dans le cadre d'un contenu et de pratiques déterminées. » (Lenoir, 2014, p. 82)**

Ouvrons le débat, donc !

Catherine MAYON ■





## Sources

- Code de déontologie du métier de formateur et de formatrice-M2 « Métiers de la formation ». (2012). Université LUMIERE-Lyon2. Cours de Philippe Merieu de novembre 2012.
- Frédéric C. (2011). *Ethique du formateur et déontologie de la formation*. Extrait de : <https://www.iteco.be/revue-antipodes/ethique-et-developpement/Ethique-du-formateur-et>
- Gohier, C. (2007). Le soi et les autres en enseignement. Vers une éthique du lien. *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants*, pp. 7-29.
- Houssaye, J. (2007). Autorité. Traditions pédagogiques et formes contemporaines. *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants*, pp. 179-210.
- Jeffrey D. & al. (2007). Le droit de l'éthique dans la profession enseignante. *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants*, pp. 75-91.
- Jutras, F. (2007). L'apport du cadre de l'éthique appliquée à la conceptualisation de l'éthique professionnelle du personnel enseignant. *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants*, pp. 53-74.
- Lenoir H. (2014). La question éthique chez les formateurs. *Ethique et formation*. Paris: L'Harmattan, pp. 65-84.
- Prairat, E. (2007/2). L'orientation déontologique. *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'Ère Nouvelle* (40), pp. 95-113.
- Prairat, E. (2012/1-2). Normes et devoirs professionnels. L'esprit déontologique. *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'Ère Nouvelle* (45), pp. 123-142.
- Prairat, E. (2007). Le minimalisme déontologique. Raisons sociologiques et pertinence éthique à l'heure du pluralisme moral. *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants*, pp. 31-51.
- UCLouvain, (2024). *L'UCLouvain dépoussière le serment de Socrate*. Extrait de : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/actualites/l-uclouvain-depoussiere-le-serment-de-socrate.html#:~:text=Apr%C3%A8s%20l'approbation%20par%20le,lieu%20le%201er%20d%C3%A9cembre%202023>
- RÉSONANCE. (2014). Code de déontologie du Formateur Document issu de la plateforme THEMAFOR Septembre 2014. Extrait de : <https://www.resonanceasbl.be/uploads/medias/63513bfba782c.pdf>